

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

Deuxième Commission
16e séance
tenue le
vendredi 25 octobre 1996
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 16e SÉANCE

Président : M. HAMBURGER (Pays-Bas)

SOMMAIRE

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE SECTORIELLE

- a) COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
- b) ALIMENTATION ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/51/SR.16
12 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE SECTORIELLE

- a) COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (A/51/340, A/51/211-S/1996/551, A/51/462-S/1996/831)
- b) ALIMENTATION ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE (A/51/431)

1. M. CAMPOS (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) présente le rapport du Secrétaire général intitulé «Questions sectorielles : coopération pour le développement industriel» (A/51/340) et évoque les aspects les plus importants du document. En premier lieu, il est souligné que l'industrie demeure le moteur du développement. En cette phase de mondialisation de l'économie, le développement industriel est la condition sine qua non pour l'intégration des pays en développement dans l'activité économique mondiale, ce qui leur permettra de tirer parti de l'expansion considérable du commerce de produits manufacturés.

2. Si l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) se rend bien compte que l'industrialisation est de plus en plus régie par le marché et animée par le secteur privé, elle n'en estime pas moins que le rôle des gouvernements en la matière demeure décisif. En effet, ceux-ci non seulement définissent la politique et le cadre de l'industrialisation, mais contribuent à rationaliser les marchés par l'adoption de tout un arsenal de mesures. De ce point de vue, le rôle du secteur privé revêt une importance de plus en plus grande. Malgré tout, les gouvernements ne sauraient s'acquitter convenablement de toutes ces tâches sans la collaboration de la communauté internationale. En effet, celle-ci doit créer aux niveaux national, sous-régional et régional et, en particulier dans les pays les moins avancés, un environnement favorable grâce à la promotion du rôle du secteur privé et des investissements internationaux. M. Campos souligne qu'il s'agit là de l'aspect le plus important de la coopération internationale pour le développement.

3. Le rapport comporte des données très encourageantes sur la part des pays en développement dans la valeur ajoutée manufacturière mondiale ainsi que dans les exportations mondiales de produits manufacturés. Ces chiffres traduisent les progrès considérables réalisés par les pays en développement en matière d'industrialisation. Cela étant, les données globales ne donnent qu'une idée partielle du progrès industriel dans le monde en développement et masquent d'énormes disparités régionales.

4. Compte tenu de l'intégration accrue des marchés mondiaux, de la libération des échanges, des progrès rapides de la technologie et de l'interdépendance de plus en plus grande des pays, l'industrialisation à double vitesse des pays en développement pose deux grands problèmes à la communauté internationale. Il faut en effet trouver le moyen, en premier lieu, de soutenir les efforts des pays en développement dont le retard se creuse et, en second lieu, de réaliser une croissance économique durable tout en renforçant la justice sociale dans les pays en développement. Sinon, le processus de mondialisation risque de marquer le pas et des conflits pourraient ressurgir dans le domaine commercial.

5. Par ailleurs, la coopération internationale pour le développement industriel doit aborder des aspects prioritaires tels que l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois, une compétitivité industrielle visant à corriger les inégalités du développement international, la promotion des investissements et l'accès à la technologie, la mise en valeur des ressources humaines et la promotion du secteur privé, l'accent devant être mis sur le renforcement des institutions, l'esprit d'entreprise, les petites et moyennes entreprises et le respect de l'environnement.

6. L'ONUDI a entrepris un programme de réformes qui répond aux besoins de la coopération internationale pour le développement industriel. Elle a défini plus clairement ses activités et les a actualisées; elle a restructuré son organisation; elle a réduit son budget de plus d'un quart et ses effectifs de près de 40 %; et elle a simplifié le mode d'exécution de ses programmes et ses procédures administratives, le tout sans que sa capacité technique en matière industrielle ne soit amenuisée.

7. Le nouveau programme de travail de l'ONUDI met davantage l'accent sur la promotion de la capacité productive du secteur industriel des pays les moins avancés, notamment en Afrique, et accorde la priorité aux industries de base et aux agro-industries.

8. D'un point de vue opérationnel, les programmes de l'ONUDI sont axés sur les thèmes prioritaires ci-après : élaboration de stratégies et création d'institutions pour promouvoir l'intégration économique mondiale; promotion de l'innovation, de la productivité et de la qualité pour accroître la compétitivité; promotion de l'information sur les questions industrielles, les investissements et la technologie; mise en valeur des ressources humaines, l'accent étant placé sur l'intégration de la femme dans le développement industriel; promotion des industries rurales; questions relatives à l'environnement et aux sources d'énergie résultant du développement industriel. Par ailleurs, les objectifs des programmes de coopération avec des régions et sous-régions en développement rapide ont été précisés. L'ONUDI se propose de jouer un rôle de catalyseur par le biais des experts et des réseaux spécialisés dont elle dispose à travers le monde.

9. L'Afrique occupe une place de choix dans le programme de travail de l'ONUDI. En effet, l'ONUDI vient de mettre en place à Abidjan (Côte d'Ivoire) l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique, initiative à laquelle participent activement les gouvernements africains. L'Alliance a pour objectif d'accélérer l'industrialisation de l'Afrique grâce à la mise en place de capacités et à l'association de gouvernements avec le secteur privé. Dans le cadre de l'Alliance, ce sont les pays africains qui doivent prendre des initiatives et mobiliser leurs ressources, leur épargne et leurs investissements.

10. Consciente de la nécessité de collaborer avec d'autres organisations dans un souci de complémentarité et de meilleure coordination interinstitutions, l'ONUDI travaille en étroite collaboration avec la Banque mondiale, les banques régionales de développement, la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, le

Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Protocole de Montréal, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds commun pour les produits de base.

11. En outre, l'ONUDI a contribué à la réalisation des objectifs et à l'application des plans d'action des grandes conférences internationales des Nations Unies, en intégrant les résultats de ces conférences dans son programme de travail et en participant activement à leur suivi au niveau interinstitutionnel.

12. Enfin, se référant à la déclaration faite par le représentant des Pays-Bas lors de la 3e séance de la Deuxième Commission, l'intervenant fait sien le principe selon lequel la paix et le développement sont indissolubles. Cela étant, il précise que la viabilité du développement à long terme passe par une économie productive vigoureuse, ce qui, à son tour, exige la diversification et l'expansion des activités économiques, c'est-à-dire l'industrialisation. Ainsi, l'industrialisation pourrait contribuer à renforcer la paix et le développement durable dans les années à venir.

13. M. RAHMAN (CNUCED) présente le rapport du Secrétaire général intitulé «Questions de politique sectorielle : alimentation et développement agricole durable» (A/51/431). Ce rapport a été établi par la CNUCED en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

14. Le rapport se compose de deux grandes parties. La première analyse certaines questions fondamentales relatives aux ressources en eau douce, à la production agricole, à l'hygiène alimentaire et aux politiques de l'eau dans les pays en développement. Elle donne également un bref aperçu des activités menées par les organismes des Nations Unies et d'autres entités en matière de gestion des ressources en eau. Le rapport souligne l'importance de la conservation, de l'utilisation durable et de la gestion intégrée de ces ressources, ainsi que du renforcement des capacités à tous les niveaux pour assurer une gestion efficace et productive des ressources en eau et, partant, la durabilité, l'autosuffisance et un coût peu élevé des produits alimentaires pour les générations à venir.

15. La seconde partie du rapport porte sur l'impact que les nouvelles pratiques en matière de commerce de produits agricoles convenues dans le cadre de l'Accord du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture pourraient avoir sur le développement de la production mondiale de denrées alimentaires et de produits agro-industriels et sur les marchés internationaux de produits agricoles. On y examine les effets éventuels des réformes sur la sécurité alimentaire universelle. Le rapport souligne l'importance qu'il y a à appliquer rapidement la Décision du Cycle d'Uruguay au sujet des mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

16. Mme DENGU (Costa Rica), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, comme il est fait état dans le rapport du Secrétaire général sur

la coopération pour le développement industriel (A/51/340), les pays en développement ont réalisé des progrès importants en matière de développement industriel. Toutefois, ces progrès n'ont pas été les mêmes partout et l'on constate en particulier que les pays les moins avancés ont été laissés à l'écart. La mondialisation actuelle de l'économie exige la consolidation de la base industrielle nationale. Mme Dengo fait observer que la croissance industrielle contribue à l'expansion économique et, partant, à l'élimination de la pauvreté.

17. Lors de leur 20e Réunion annuelle, tenue le 27 septembre 1996 à New York, les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine ont adopté une Déclaration ministérielle soulignant l'importance du développement industriel. Les ministres ont réitéré qu'il était impérieux de promouvoir l'industrialisation en tant qu'instrument dynamique essentiel pour hâter le développement économique et social des pays en développement. Ils ont souligné que la mondialisation de l'économie était lourde de conséquences sur les perspectives de croissance et de développement économiques des pays en développement. Aussi faut-il absolument renforcer la base industrielle de ces pays, en particulier les pays africains et les pays les moins avancés. À cet égard, les ministres ont estimé que le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) revêtait une importance accrue. Ils ont mis l'accent sur le processus de réforme entrepris par l'ONUDI et réitéré leur ferme engagement d'appuyer cette organisation.

18. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent de l'intérêt renouvelé de l'ONUDI pour les programmes et activités de création d'emplois, l'écodéveloppement, la promotion du secteur privé et le développement de la compétitivité industrielle. Il convient à cet égard de souligner le rôle joué par le secteur privé dans les programmes et activités de l'ONUDI. Le Groupe des 77 et la Chine soutiennent l'ONUDI dans les efforts qu'elle déploie en faveur des pays les moins avancés, en particulier en Afrique.

19. Par ailleurs, outre l'industrialisation, la sécurité alimentaire et le développement agricole durable sont aussi des facteurs essentiels au progrès des pays en développement. La pauvreté et le sous-développement sont à l'origine de l'absence de sécurité alimentaire dans ces pays. Aussi, la seule et unique solution efficace et durable du problème de l'insécurité alimentaire consiste à éliminer la pauvreté par la mise en oeuvre de mesures susceptibles de promouvoir la croissance économique et le développement durables.

20. C'est aux pays eux-mêmes et aux citoyens de ces pays qu'il incombe en premier lieu de parvenir à la sécurité alimentaire. Toutefois, la communauté internationale a le devoir d'aider les pays en développement dans les efforts qu'ils font en ce sens. Le Groupe des 77 et la Chine considèrent que, entre autres mesures, la communauté internationale doit alléger la charge de la dette des pays en développement, accroître les flux de capitaux vers ces pays, en particulier les flux d'aide publique au développement, et abolir les pratiques commerciales discriminatoires préjudiciables aux pays en développement.

21. La sécurité alimentaire universelle exige également l'accroissement de la production vivrière, en particulier dans de nombreux pays à faible revenu et à

déficit vivrier. Il faut pour cela assurer une gestion durable de la base mondiale des ressources naturelles. À l'heure actuelle, la base des ressources de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture est soumise à de graves contraintes et menacée par de nombreux problèmes tels que la désertification, le déboisement, la surexploitation des ressources en eau, l'érosion de la diversité biologique et le changement climatique. Par conséquent, il faut que l'accroissement nécessaire de la production vivrière ne mette pas en danger la capacité productive future et soit compatible avec une gestion viable des ressources naturelles et une protection adéquate de l'environnement.

22. L'auto-provisionnement en denrées alimentaires de base n'étant pas à la portée de tous les pays, le commerce constitue l'un des moyens les plus importants de compléter la production interne. À cet égard, l'intervenante fait observer que le commerce doit promouvoir la sécurité alimentaire, raison pour laquelle il faudra adopter des mesures qui assurent la stabilité de l'offre et qui bénéficient aux pauvres. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent de ce que la FAO ait convoqué le Sommet mondial de l'alimentation, qui se tiendra à Rome du 13 au 17 novembre 1996 et qui aura pour thème l'importante question de la sécurité alimentaire universelle.

23. L'intervenante souligne en particulier l'importance qu'il y a à accroître l'aide alimentaire, notamment en faveur des pays les moins avancés, à faible revenu et à déficit vivrier. L'aide alimentaire pour le développement doit être accordée sans condition et compte tenu des besoins et priorités des pays bénéficiaires. Il faudrait dénoncer énergiquement la pratique consistant à utiliser l'aide alimentaire comme moyen de pression politique allant jusqu'à l'imposition de sanctions.

24. Étant donné que tout projet de résolution sur le point «Alimentation et développement agricole durable» doit tenir compte du résultat du Sommet mondial de l'alimentation, le Groupe des 77 et la Chine proposent de proroger jusqu'au 23 novembre de l'année en cours le délai pour la présentation des projets de résolution sur cette question. Enfin, dans le cadre de la collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, le Groupe des 77 et la Chine proposent un modèle de coopération plus soutenue et mieux structurée entre l'ONUDI et la FAO, d'une part, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, d'autre part. Cette coopération permettra de mettre en commun les connaissances techniques et les ressources des organismes compétents et serait d'une grande utilité pour les pays en développement.

25. M. CAMPOS (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit qu'il est clair que le Groupe des 77 et la Chine sont conscients du rôle de l'industrialisation dans la promotion du développement économique à long terme et de la nécessité, dans un contexte de mondialisation et d'interdépendance économique accrues, de disposer de services d'appui spécialisés et d'institutions telles que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). L'ONUDI a adopté des réformes de nature à lui permettre de collaborer plus efficacement avec les gouvernements et le secteur privé, démontrant ainsi que, avec l'appui des pays, les réformes sont possibles lorsqu'il existe une volonté résolue.

26. L'ONUUDI continuera à soutenir les pays en développement, les pays à économie en transition et, en particulier, les pays les moins avancés, en portant son action sur deux aspects : a) la promotion des capacités institutionnelles en vue de favoriser la création ou le renforcement, sur le plan institutionnel et réglementaire, d'un environnement propice au développement industriel et à l'essor du secteur privé; b) l'exploitation du réseau mondial d'information technique, la promotion des investissements et de technologies peu polluantes pour favoriser les flux d'investissement et disposer ainsi d'autant de ressources que possible pour financer le développement.

27. Mme BROWNE (Irlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne et des pays suivants : Bulgarie, Chypre, Islande, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie, dit que lors du Sommet mondial pour le développement social, il a été proclamé que le développement social a pour objectif ultime d'améliorer la qualité de la vie de tout un chacun. Dans un monde où 800 millions de personnes ne disposent pas d'assez de denrées alimentaires pour satisfaire à leurs besoins nutritionnels de base, il est essentiel de garantir l'accès de tous à une alimentation suffisante et de valeur nutritionnelle adéquate.

28. Si la production vivrière mondiale a augmenté, cela ne s'est pas toujours traduit par davantage de nourriture pour les pauvres. Le Sommet mondial de l'alimentation a principalement pour objectif d'examiner les causes de l'insécurité alimentaire et d'amener les pays à s'engager à assurer la sécurité alimentaire pour tous. Il est essentiel de progresser vers l'élimination de la pauvreté de façon à assurer la sécurité alimentaire et l'accès aux denrées alimentaires. Si tout le monde convient qu'il revient au premier chef aux pays eux-mêmes d'agir en ce sens, le Sommet est important en ce qu'il vient à point nommé reconnaître la nature complexe de la sécurité alimentaire et la nécessité de promouvoir la coopération sur le plan international pour appuyer les efforts des pays.

29. Il incombe aux gouvernements eux-mêmes de promouvoir la sécurité alimentaire et d'appliquer des politiques de développement de nature à assurer une répartition plus équitable des revenus et des produits alimentaires ainsi que des politiques macro-économiques et sectorielles de nature à promouvoir la protection de l'environnement. En outre, ceux-ci sont appelés à jouer un rôle décisif dans la création d'un environnement favorable au développement de ces secteurs. La femme étant au centre de la production et de la commercialisation des produits alimentaires, il est essentiel qu'elle participe au processus de prise de décisions et qu'elle ait droit, au même titre que l'homme, à la terre, au crédit et à l'héritage, si l'on veut assurer le succès de toute stratégie en matière de sécurité alimentaire.

30. L'Union européenne estime que les accords du Cycle d'Uruguay offrent à tous les pays la possibilité d'intensifier leurs échanges, tout en reconnaissant qu'il ne faut épargner aucun effort pour appliquer la Décision du Cycle d'Uruguay au sujet des mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

31. L'Etat et la société civile devront oeuvrer de concert pour exécuter les engagements acceptés. L'Union européenne réaffirme qu'il importe que le suivi du Sommet mondial de l'alimentation par les organismes des Nations Unies soit conforme à l'approche adoptée pour l'exécution des engagements et des plans d'action issus d'autres réunions et conférences qui viennent d'avoir lieu. Si l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) joue un rôle particulièrement important à cet égard, la sécurité alimentaire n'en demeure pas moins un problème intersectoriel qui intéresse l'ensemble des organismes des Nations Unies, lesquels doivent agir dans le cadre des mécanismes de coordination institutionnels chargés d'assurer le suivi de tous les volets du plan d'action qui sera adopté lors du Sommet. Ce Sommet consolidera le nouveau consensus international sur le développement durable axé sur l'homme, en y ajoutant un volet sécurité alimentaire qui lui conférera une dimension nouvelle.

32. M. RAHMAN (CNUCED) dit que, lors des négociations du Cycle d'Uruguay, d'aucuns ont craint que la libération des échanges de produits agricoles entraîne une hausse des cours mondiaux des denrées alimentaires, ce qui aurait un impact négatif sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. L'idée fondamentale est que, si les cours augmentent, ces pays devraient bénéficier d'une aide alimentaire et d'une assistance financière accrues pour faire face aux dépenses considérables résultant de cette hausse, ainsi que d'un soutien qui leur permette d'accroître la production vivrière une fois corrigés les déséquilibres du commerce de produits agricoles du fait de la réduction des subventions.

33. Il ressort des différentes études entreprises qu'il est possible que les cours mondiaux des produits alimentaires augmentent et que les pays les plus démunis ne soient pas à même de tirer tout le parti possible des avantages résultant d'une réduction des subventions. Cette préoccupation est légitime et il y a lieu de souligner l'importance qu'il y a à appliquer rapidement et pleinement la Décision du Cycle d'Uruguay au sujet des mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

34. M. NEBENZIA (Fédération de Russie) dit que son pays estime que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) doit rester l'organe central des Nations Unies chargé de la coordination de l'aide au développement industriel, compte tenu en particulier de la qualité des réformes en cours et de la transparence du processus, lequel permet à tous les États Membres de savoir quelles sont les méthodes que l'on se propose d'appliquer pour réaliser les objectifs souhaités. L'ONUDI doit intensifier les contacts avec la Commission du développement durable en ce qui concerne les techniques peu polluantes, l'environnement industriel et les systèmes rationnels de production et de consommation.

35. La Fédération de Russie se félicite de l'intégration de la question des pays en transition dans les activités de l'ONUDI et exprime l'espoir que le concept d'organisme régional de promotion du développement industriel élaboré par les experts russes, à la demande du secrétariat de l'ONUDI, ainsi que la nouvelle initiative de l'ONUDI en faveur des pays en transition renforceront la coopération dans ce domaine. M. Nebenzia rend hommage à l'ONUDI pour les

services qu'elle assure en matière de promotion des investissements, en faisant observer que les deux colloques organisés par cette organisation dans la Fédération de Russie en 1994 et 1995 ont suscité dans la région de l'intérêt pour cette forme de coopération, ce qui a contribué concrètement au développement économique du pays.

36. Concernant la question de l'alimentation et du développement agricole durable, l'intervenant fait observer que la solution du problème planétaire de l'alimentation est indissolublement liée à la création d'un climat de stabilité et au développement durable. Cela étant, il ressort de l'évolution mondiale que les efforts des gouvernements et de la communauté internationale ne suffisent pas à éviter que la faim ne se propage dans le monde.

37. À ce propos, la Fédération de Russie juge fort opportune la tenue du Sommet mondial de l'alimentation et exprime l'espoir qu'il sera procédé à un examen exhaustif de toutes les composantes de la sécurité alimentaire de façon à déterminer les moyens d'éliminer les causes profondes de la faim et des pénuries alimentaires dans différentes parties du monde. Elle espère également que seront adoptées des approches régionales en vue de résoudre ces problèmes. La Fédération de Russie estime que le Sommet ne doit pas se transformer en un nouvel organisme ou mécanisme international, chaque gouvernement étant toutefois appelé à appliquer les décisions convenues qu'il considère comme étant particulièrement pertinentes. Elle estime que, pour éliminer les facteurs d'insécurité et d'instabilité alimentaire, il faut adopter des politiques judicieuses en faveur du développement agricole durable, qui privilégient l'action nationale et les efforts des pays eux-mêmes.

38. Selon les données statistiques de la FAO, 12 pays d'Europe orientale figurent parmi les pays à très faible revenu, qui, de ce fait, souffrent de pénurie alimentaire. Dans l'ensemble du territoire de l'ex-Union soviétique, les bouleversements politiques et économiques se sont traduits par une baisse de la production, une diminution de l'activité agricole, une augmentation des prix, une perte de revenus, une augmentation du chômage dans les zones agricoles et une réduction des dépenses publiques au titre des prestations sociales. Pour promouvoir le développement agricole durable, les pays en transition ont besoin de mesures spéciales de la part de la communauté internationale et du système des Nations Unies. À ce propos, la Fédération de Russie exprime l'espoir que le document final du Sommet mondial de l'alimentation sera équilibré et tiendra dûment compte des intérêts particuliers de ces pays.

39. M. CAMPOS (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit que, compte tenu de son rôle d'organe central de coordination des questions relatives au développement industriel, l'ONUDI a entrepris des réformes visant à promouvoir davantage le développement, et qu'elle continuera à rendre compte avec une transparence absolue et des résultats de ce processus et de la façon de réinvestir dans toutes sortes d'activités les ressources ainsi dégagées.

40. En matière de développement durable, l'ONUDI, qui entretient d'étroites relations avec la Commission du développement durable, continue à jouer un rôle de plus en plus important et à aider les pays du monde entier, en particulier

les pays en développement et les pays en transition, à adapter leur technologie pour éviter d'endommager la couche d'ozone. C'est ainsi que des centres nationaux de production plus propres ont été créés pour aider à la diffusion de l'information et mettre en place des projets pilotes visant à démontrer les avantages qui découlent de l'utilisation de technologies peu polluantes dans les opérations industrielles. L'ONUUDI oeuvre toujours à la promotion des investissements, et, grâce au soutien et à la confiance des pays intéressés et aux centres créés en collaboration avec la Fédération de Russie et d'autres pays en transition, elle pourra continuer à contribuer à un développement industriel plus équilibré.

41. M. RAHMAN (CNUCED) dit que, si le représentant de la Fédération de Russie a, à juste titre, évoqué la nécessité d'adopter des politiques nationales de développement agricole durable afin de résoudre les problèmes de sécurité alimentaire, il ne faut pas oublier que, dans de nombreux pays, le manque d'eau ne permet pas d'élaborer une stratégie de développement agricole, ce qui rend ces pays tributaires du marché mondial de produits alimentaires.

42. M. GALVARRO (Bolivie), prenant la parole au nom des pays membres du Groupe de Rio, dit que, en dépit des efforts considérables déployés pour augmenter les disponibilités alimentaires par habitant, les pays en développement comptaient, au début des années 90, plus de 800 millions de personnes souffrant de malnutrition. En Amérique latine et aux Caraïbes, quelque 64 millions de personnes sont dans ce cas, ce qui représente 13 % de la population de la région. Lors de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, organisée au Paraguay en juillet de l'année en cours, il a été établi que les ressources naturelles, humaines et technologiques disponibles permettaient à la région de se fixer deux objectifs complémentaires pour l'année 2010, à savoir ramener le niveau de malnutrition, qui était de 15 % en 1991-1992, à 6 % et veiller à ce que les apports énergétiques ne soient pas inférieurs à 2 700 calories par jour et par personne dans chaque pays.

43. Le Groupe de Rio attache la plus grande importance au Sommet mondial de l'alimentation de Rome, qui permettra, pour la première fois depuis la création de la FAO il y a 50 ans, de réunir les chefs d'État et de gouvernement pour qu'ils renouvellent leur engagement à éliminer la faim et la malnutrition et à assurer la sécurité alimentaire pour tous grâce à l'adoption de politiques concertées et de stratégies efficaces qui s'attaquent aux origines du problème.

44. Le développement industriel demeure un élément fondamental de la modernisation des pays en développement. Face au phénomène de la mondialisation et de l'interdépendance, la réussite économique de tout pays est étroitement liée à sa compétitivité industrielle et technologique. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération pour le développement industriel (A/51/340), la valeur ajoutée manufacturière (VAM) dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes a enregistré une baisse de 0,8 % en 1995, après une modeste augmentation de 6 % en 1994. Toutefois, la part de la région dans la VAM des pays en développement est passée de 37 % à 24 % entre 1985 et 1995.

45. Les gouvernements ont plus que jamais besoin d'un appui en matière d'élaboration de stratégies et politiques industrielles. À cet égard, la communauté internationale doit reconnaître le rôle important que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est appelée à jouer, au seuil du 21e siècle, dans la promotion d'un développement industriel et social écologiquement rationnel.

46. M. CAMPOS (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), ayant félicité le représentant de la Bolivie pour son intervention au nom du Groupe de Rio, dit que, effectivement, l'Amérique latine a perdu de son dynamisme en matière industrielle; si, dans certains pays, il existe des indices clairs de reprise, il faut imprimer un nouvel élan à ce processus et procéder à un recentrage constant des stratégies industrielles en tenant compte des nouveaux défis de la mondialisation et de l'interdépendance. À cette fin, l'on prévoit de tenir en 1997 une réunion des ministres de l'industrie des pays d'Amérique latine, au cours de laquelle la situation sera examinée de façon à imprimer une plus forte impulsion à l'industrialisation de la région. Il est essentiel d'accorder à cette manifestation toute l'attention qu'elle mérite.

47. M. ISLAM (Bangladesh) fait siennes les opinions exprimées par la représentante du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine et dit que l'on assiste à l'heure actuelle à des changements radicaux qui annoncent une nouvelle ère de croissance soutenue dans le monde. Toutefois, malgré des progrès rapides sur le plan commercial, technologique et industriel, 800 millions de personnes dans les pays en développement souffrent encore de malnutrition chronique et plus de 80 pays ne produisent pas assez de denrées alimentaires pour nourrir leurs populations, ou ne peuvent même pas, dans certains cas, importer des quantités suffisantes de produits alimentaires pour combler le déficit.

48. Le Bangladesh dépense des sommes faramineuses pour ses importations de céréales. Malgré des progrès notables pour ce qui est de la technologie, des intrants agricoles et de la diversification des cultures, le Bangladesh doit chaque année importer en moyenne 1,8 à 2 millions de tonnes de blé et de riz. Ces énormes dépenses grèvent lourdement les réserves en devises et absorbent les rares ressources qui auraient pu être consacrées à des projets essentiels au développement, y compris ceux visant à accroître la production céréalière. Ce cercle vicieux touche tous les pays à faible revenu et à déficit vivrier ainsi que certains pays en développement. La solution du problème consiste à faire en sorte que les pays touchés puissent se procurer les produits alimentaires dont ils ont besoin sans avoir à détourner pour ce faire des ressources destinées aux projets de développement.

49. Consciente de cette situation, l'Assemblée générale, dans sa résolution 49/103, a noté avec préoccupation que le montant total des ressources affectées au développement des secteurs alimentaire et agricole dans les pays en développement a continué de diminuer, et a invité instamment la communauté internationale à donner aux questions de l'alimentation et du développement de l'agriculture un rang de priorité élevé et à mobiliser des ressources aux niveaux national, bilatéral et multilatéral en faveur d'une agriculture viable

dans les pays en développement. De même, elle a engagé tous les pays, en particulier les pays développés, à faire davantage pour que la conjoncture économique internationale soit plus favorable, en particulier pour que le régime des échanges de produits agricoles soit plus ouvert et stimule la production vivrière et la productivité agricole dans les pays en développement, étant entendu qu'il importe d'appliquer d'urgence et intégralement les accords qui figurent dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay.

50. À l'heure actuelle, on a les moyens de produire suffisamment de denrées alimentaires pour nourrir l'humanité tout entière. Il ne faut épargner aucun effort pour réaliser ce noble objectif, tout en veillant à ce que, ce faisant, la planète ne subisse aucun dommage irréversible. Les ressources doivent être gérées de façon responsable, dans l'intérêt de l'homme. Cette exploitation responsable des ressources naturelles doit se faire dans un souci de répartition équitable.

51. Concernant les petites entreprises agro-alimentaires, autre question dont il est fait état dans la résolution 49/103 de l'Assemblée générale, l'intervenant cite l'exemple de la Banque Grameen, célèbre institution de son pays qui fait oeuvre utile en octroyant des prêts aux petits exploitants, en particulier aux femmes. Cette banque, qui a déjà accordé des centaines de millions de dollars de prêts, s'est révélée particulièrement efficace, le taux de recouvrement des prêts étant de plus de 98 %. Le Bangladesh a bon espoir que le système des Nations Unies apportera son concours à cette institution et contribuera à la création, ailleurs, d'institutions analogues.

52. M. CAMPOS (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), répondant à la déclaration faite par le représentant du Bangladesh, dit que le développement de l'industrie rurale et les petites et moyennes entreprises agro-alimentaires figurent parmi les premières priorités du nouveau programme de travail de l'ONUDI et revêtent de plus en plus d'importance, comme en témoigne la récente création par l'ONUDI du Conseil consultatif international des entreprises. À ce propos, la nomination du Directeur de la Banque Grameen comme membre dudit Conseil témoigne de l'importance que revêt, aux yeux de l'ONUDI, l'expérience acquise par cette institution.

53. M. MYINT (Myanmar), ayant exprimé son soutien à la déclaration faite par la représentante du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 49/103, a reconnu qu'il importe de stimuler la production vivrière et la productivité agricole dans les pays en développement, en adoptant des politiques judicieuses qui tiennent pleinement compte d'Action 21, en particulier du chapitre 14 de ce programme. Le Myanmar demeure un pays agricole. Pendant longtemps, il couvrait ses besoins alimentaires et était même exportateur net de denrées alimentaires. Toutefois, au milieu des années 80, les exportations, notamment de riz, ont commencé à baisser. Or le riz est l'aliment de base du pays ainsi que son principal produit d'exportation. Par conséquent, l'augmentation de la production agricole est devenue un objectif primordial, de sorte à satisfaire à la demande accrue d'une population de plus en plus nombreuse et à générer des recettes d'exportation.

54. La politique agricole du Myanmar a trois principaux objectifs : réaliser l'autosuffisance; promouvoir les exportations et produire suffisamment de matières premières industrielles. Grâce à une application judicieuse de politiques nationales appropriées, la production agricole du Myanmar a dernièrement enregistré une tendance soutenue à la hausse. Si l'on prend la campagne agricole 1991-1992 comme référence, on constate que la production de certaines des principales cultures a augmenté de 36,3 % lors de la campagne 1995-1996, dernière année du plan quadriennal.

55. Les superficies cultivées ont également augmenté, qu'il s'agisse de cultures intensives, de cultures multiples, de polycultures ou de terres irriguées (irrigation par canaux, citernes, puits et pompes). Le recours à des techniques telles que la culture intensive, l'utilisation de semences améliorées, l'application de méthodes nouvelles et plus performantes de culture et de traitement de différentes cultures, la mécanisation et des techniques agricoles plus appropriées, ainsi que l'octroi de crédits plus importants au secteur agricole, sont autant de facteurs qui ont contribué au développement rapide de l'agriculture. Le Myanmar est ainsi parvenu à satisfaire aux besoins alimentaires de sa population, tout en augmentant les exportations de produits agricoles, qui sont passées de 1 011 millions de kyats en 1991-1992 à 2 969 millions de kyats en 1995-1996.

56. L'expérience du Myanmar démontre qu'il est possible d'accroître la production vivrière et la productivité de ce secteur grâce à l'application de politiques appropriées. Si le Myanmar s'est heurté dans cette entreprise à bien des obstacles, il n'en est pas moins parvenu à les surmonter, en partie, il faut le reconnaître, grâce à la coopération et à l'assistance des organismes des Nations Unies et des pays et organisations amis. Il va sans dire que le Myanmar pourrait obtenir de meilleurs résultats s'il bénéficiait d'une assistance et d'une coopération plus importantes. La délégation du Myanmar réaffirme que, pour assurer la sécurité alimentaire universelle, faire en sorte que l'agriculture soit productive et viable et atténuer, voire éliminer la pauvreté, les pays développés et les pays en développement devraient, au même titre, collaborer en vue d'appliquer d'urgence toutes les dispositions des accords du Cycle d'Uruguay, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 49/103.

57. M. TOMITA (Fonds international de développement agricole (FIDA)) dit que l'humanité est toujours aux prises avec un phénomène paradoxal : sur une planète qui produit suffisamment de denrées alimentaires pour nourrir tous ses habitants, plus de 800 millions de personnes ne disposent toujours pas d'une alimentation correcte. Il s'agit pour la plupart de personnes vivant dans les zones rurales de pays en développement. Deux tiers d'entre elles sont des femmes, premières à pâtir de la pauvreté et de la faim. Les pauvres des zones rurales sont les premiers bénéficiaires des activités du FIDA, qui a consacré toutes ses ressources à des politiques, projets et programmes qui leur permettent, dans une plus large mesure, de se nourrir et de nourrir leurs familles.

58. Le FIDA est fier des résultats qu'il a obtenu en matière de financement de projets novateurs visant à atténuer la pauvreté dans les zones rurales. Il s'agit là d'une condition sine qua non sans laquelle il ne saurait y avoir de

développement humain durable. Or, il arrive souvent que les activités internationales et nationales de développement ne tiennent pas compte de ce groupe vulnérable. Le FIDA a pour objectif de remédier à cette situation.

59. Le problème tient en partie à l'idée que l'on a généralement de la pauvreté même et des pauvres. Pour le FIDA, si les pauvres des zones rurales se trouvent dans cette situation, ce n'est pas par inaptitude, mais pour des raisons qui échappent à leur contrôle. Si l'on prévoit des instruments appropriés, l'infrastructure publique voulue, et un accès au crédit et à la formation, il devient possible de canaliser la capacité productive de ces pauvres. Le développement et la croissance durables des zones rurales ont pour résultat d'atténuer la pauvreté et d'assurer une croissance économique généralisée, la sécurité alimentaire et la mise en valeur des ressources naturelles.

60. Fort de la grande expérience qu'il a acquise en la matière, le FIDA sait que la réalisation de ces objectifs requiert l'adoption de stratégies diverses mais complémentaires. De ce point de vue, l'essence même du développement consiste à entretenir et renforcer les capacités des pauvres en tant que producteurs et qu'acteurs économiques. Les mesures isolées adoptées par les petits exploitants pour accroître leur bien-être risquent de se révéler d'une portée limitée. Pour avoir un impact profond, le développement doit reposer sur la création des conditions permettant au plus grand nombre de personnes possible d'adopter ces mesures limitées mais décisives, qui, prises dans leur ensemble, peuvent aboutir à une transformation graduelle de leurs conditions de vie.

61. De son expérience, le FIDA tire quatre grandes leçons, qui représentent les quatre règles cardinales du développement sur le plan local. En premier lieu, il faut examiner la situation des pauvres des zones rurales dans son contexte. Deuxièmement, les activités à mener doivent être élaborées, appliquées et évaluées avec le concours des pauvres des zones rurales, car le développement ne se donne pas mais se conquiert. En troisième lieu, il faut fournir aux pauvres des zones rurales les ressources nécessaires et veiller à ce que ces derniers en assurent la gestion de la façon la plus directe possible. Enfin, il faut promouvoir un cadre institutionnel adéquat qui favorise la mise en place d'un système de gouvernement local représentatif, décentralisé et participatif.

62. La combinaison de ces quatre règles cardinales du développement local résume l'approche adoptée par le FIDA, laquelle se fonde sur des interventions bien ciblées visant à atténuer la pauvreté dans les zones rurales et à promouvoir un développement agricole et rural équitable et participatif. La création d'un climat favorable permettant un accès plus aisé des pauvres aux services économiques et aux biens de production en est le moteur, étant donné que la majorité écrasante des pauvres des zones rurales travaillent à leur compte et que leur prospérité dépend de l'augmentation et de l'amélioration des moyens de production auxquels ils ont directement accès. En conclusion, l'intervenant fait observer que s'il est vrai que toucher les plus pauvres parmi les pauvres est une tâche ardue, en atténuer les souffrances en leur fournissant les instruments nécessaires demeure une des tâches les plus satisfaisantes qui s'offrent à la communauté internationale. C'est pourquoi le FIDA est résolu à veiller à ce que les efforts déployés en ce sens se poursuivent inlassablement.

63. M. YU Qingtai (Chine) souscrit bien évidemment à la déclaration faite par la représentante du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine et fait observer que, en tant que pays en développement résolu à assurer la croissance économique et à améliorer les conditions de vie de sa population, la Chine est consciente du rôle du développement industriel dans l'économie nationale.

64. Dans ce domaine, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), organe central de coordination des activités du système des Nations Unies pour le développement industriel, n'a cessé depuis des années de déployer des efforts en vue de promouvoir le développement industriel et la relance de l'économie des pays en développement. La Chine prend note des réformes réalisées ces dernières années par l'ONUDI et des progrès accomplis, et ne doute pas que l'ONUDI approfondira ces réformes et parviendra à renforcer son rôle et à accroître son efficacité en vue de contribuer aux activités menées par les pays en développement afin d'éliminer la pauvreté et de réaliser le développement économique et social. Les États Membres devraient prêter leur concours à l'ONUDI dans cette tâche.

65. La communauté internationale doit faire face à la dégradation de la situation en matière de sécurité alimentaire universelle. Le niveau de production vivrière par habitant dans le monde est inférieur à celui des années 80, l'aide alimentaire est tombée à son niveau le plus bas depuis les années 70 et les cours mondiaux des produits alimentaires sont montés en flèche. Autant de facteurs qui placent les pays à faible revenu et à déficit vivrier dans une situation difficile et portent gravement atteinte à leur développement économique et social et à l'environnement. Si, en dernière analyse, la solution du problème dépend des populations des pays touchés, la coopération internationale n'en revêt pas moins une grande importance. Les pays développés devraient remédier à la baisse de l'aide alimentaire et fournir aux pays en développement les ressources et l'appui technique dont ils ont besoin pour réaliser la sécurité alimentaire.

66. La communauté internationale devrait tenir compte en même temps des effets négatifs du Cycle d'Uruguay sur la sécurité alimentaire des pays en développement, en particulier des pays à faible revenu et à déficit vivrier, et adopter des mesures efficaces pour résoudre ce problème. À cet égard, la Chine espère que, lors du Sommet mondial de l'alimentation qui se tiendra à Rome en novembre 1996, sera adopté un document de base préconisant des mesures tendant à résoudre le problème de la sécurité alimentaire universelle, et se dit prête à collaborer avec tous les pays afin de réaliser cet objectif.

67. La Chine est un pays en développement très peuplé. La sécurité alimentaire pour 1,2 milliard de personnes a toujours été une question stratégique absolument prioritaire, et la Chine est parvenue, toutes ces années, à nourrir par ses propres moyens 22 % de la population mondiale, en ne disposant que de 7 % de la superficie cultivable de la planète. Le développement agricole en Chine se heurte à de nombreux problèmes, mais le gouvernement continuera à chercher à réaliser le développement durable de l'agriculture nationale de façon à assurer la sécurité alimentaire pour sa population, ce qui constituera un succès pour la Chine et une importante contribution à la sécurité alimentaire universelle.

68. M. RAHMAN (CNUCED) dit que, concernant les aspects négatifs du Cycle d'Uruguay, l'accord sur l'agriculture ne se traduira pas nécessairement par une diminution de la production agricole mondiale. Le danger est que les prix des denrées alimentaires augmentent, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la balance commerciale des pays importateurs de produits alimentaires. La réduction des subventions à l'agriculture et aux exportations pourrait provoquer une augmentation des prix de production dans de nombreux pays en développement. La question de savoir si ces pays pourront ou non tirer parti de cette situation dépendra de la rapidité de leur réaction. Il est très difficile de promouvoir la production agricole tout en respectant l'environnement, et il y aura toujours des pays dont la production marquera le pas et qui, de ce fait, auront besoin d'un appui constant.

69. M. CAMPOS (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) souligne que l'ONUDI a collaboré avec la Chine pour promouvoir les investissements et assurer la protection de l'environnement dans le cadre d'Action 21.

70. Mme CHOWDHURY (Inde) dit qu'il ressort clairement du rapport du Secrétaire général sur la coopération pour le développement industriel (A/50/340) que la part des pays en développement dans la valeur ajoutée manufacturière mondiale a augmenté. Cette augmentation est toutefois loin d'atteindre le niveau requis, eu égard à la taille de la population, aux impératifs du développement économique et social, à la nécessité d'éliminer la pauvreté et de se doter de capacités pour mettre en place et maintenir en état une base industrielle génératrice de progrès technologique. Il est à regretter que le rapport ne comporte pas d'analyse de la mesure dans laquelle les industries des pays en développement demeurent tributaires des pays développés pour ce qui est des sources de financement, des investissements et de la technologie. Le rythme et la qualité de l'industrialisation revêtent aujourd'hui une importance de plus en plus grande. Le rapport du Secrétaire général indique que, si les flux privés de capitaux ont considérablement augmenté, ils continuent à ne bénéficier qu'à quelques pays et secteurs. C'est ainsi que l'on constate une baisse de la part de l'Afrique dans la valeur ajoutée manufacturière.

71. La délégation indienne estime que, depuis sa création, l'ONUDI a grandement contribué à promouvoir et à accélérer le processus d'industrialisation des pays en développement. L'Inde se félicite des réformes entreprises ces dernières années par l'ONUDI, tout en estimant que celle-ci doit renforcer encore ses moyens de venir en aide aux pays en développement et préserver son identité et le rôle unique qui est le sien.

72. Le chapitre 30 d'Action 21 n'a pas reçu toute l'attention qu'il mérite dans le cadre du suivi de la Conférence de Rio et n'a guère été examiné par les principaux groupes de pays. À ce propos, il convient de rappeler qu'un consensus s'était dégagé dans Action 21 concernant notamment la nécessité d'une gestion responsable et efficace des entreprises et du secteur industriel en vue de l'application de politiques à long terme, la promotion de processus de production plus efficaces, l'utilisation rationnelle des ressources et la réduction des déchets, la promotion de la coopération en matière de technologie et de compétences techniques, une plus grande diffusion de l'information sur des

méthodes de production plus propres, la création de fonds de capital-risque pour des projets et programmes de développement durable, la promotion de la diffusion d'écotechnologies et l'intensification de la recherche-développement en matière de technologies économiquement rationnelles et de systèmes d'aménagement de l'environnement. Autant de questions qui n'ont pas reçu toute l'attention voulue dans le cadre du suivi de la Conférence de Rio. Il est donc à espérer qu'il sera remédié à cette lacune lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, dans les travaux futurs de l'ONUDI et dans le cadre de la coopération pour le développement en général.

73. M. CAMPOS (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit que l'on procède actuellement à une collecte systématique de données concernant les différents secteurs en vue de les intégrer dans les rapports futurs, et que les accords récemment conclus avec la CNUCED en vue de la mise en commun de capacités de recherche et d'étude permettront désormais une information de meilleure qualité. Dans le cadre de ses activités, l'ONUDI attache une importance particulière au secteur privé, comme en témoigne l'organisation en 1995 d'une réunion sur le secteur privé et les organisations non gouvernementales dans le cadre d'Action 21. Par ailleurs, des centres de production plus propres ont été créés dans 10 pays, dont l'Inde, et ce avec la participation aussi bien des gouvernements que d'établissements de recherche, d'associations d'industriels et de chambres de commerce et d'industrie.

74. M. MAHUGU (Kenya) dit que, s'il est vrai que la part des pays en développement dans la valeur ajoutée manufacturière mondiale s'est élevée à 19,7 % en 1995, le taux de croissance en Afrique subsaharienne a été négligeable, puisqu'il n'était que de 1,6 % pour cette même année. Le secteur industriel kényen a toutefois enregistré une croissance de 3,9 % en 1995, en dépit de la concurrence des produits importés dans le cadre d'une économie nationale plus libérale. Cette croissance demeure très faible par rapport aux taux de 12 % à 15 % enregistrés par le Kenya au cours des années 70.

75. Le Kenya apprécie le rôle joué par l'ONUDI en matière de coopération pour le développement industriel et partage le point de vue du Secrétaire général selon lequel les pays en développement ont de plus en plus besoin des services de l'ONUDI en matière d'évaluation des politiques et de renforcement des capacités, services qui représentent un soutien important aux efforts de ces pays visant à créer des conditions favorables à la croissance industrielle durable et à la compétitivité internationale. Il est à espérer que la collaboration de l'ONUDI avec la Banque mondiale en matière de développement industriel dans le cadre de l'Initiative spéciale pour l'Afrique facilitera le développement industriel durable dans la région. Le Kenya apprécie à leur juste valeur les initiatives de l'ONUDI en matière de promotion des petites et moyennes entreprises. Etant donné l'importance qu'il accorde à cette question, le Kenya prône l'extension des réseaux de coopération grâce à des systèmes de sous-traitance régionaux et sous-régionaux dans le cadre du programme de promotion des investissements de l'ONUDI. Il faut faire participer activement les groupes d'entreprises, les chambres de commerce et les associations d'industriels à l'élaboration et à l'application de politiques industrielles. À ce propos, il y a lieu de se féliciter de l'initiative de l'ONUDI d'organiser

des colloques sur les investissements industriels visant à faciliter la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1993-2002).

76. Concernant l'alimentation et le développement agricole durable, le Sommet mondial de l'alimentation qui doit se tenir à Rome sera l'occasion pour la communauté internationale de relancer la lutte pour la sécurité alimentaire durable et l'élimination de la faim et de la malnutrition. La délégation kényenne se félicite de ce que l'on continue à mettre l'accent sur l'utilisation des ressources en eau douce pour la production agricole et vivrière, ainsi que sur l'analyse des conséquences du Cycle d'Uruguay sur la production vivrière, notamment les produits agro-industriels. Il est nécessaire d'explorer de nouvelles possibilités pour accroître le rendement des cultures irriguées et des cultures pluviales, en prévoyant des mesures de conservation des ressources en eau, telles que la maîtrise des eaux de ruissellement, la collecte et le stockage d'eau, ainsi que l'introduction sélective de variétés de cultures xérophiles de haut rendement, l'utilisation efficace d'herbicides et d'engrais et la rotation des cultures.

77. La délégation kényenne demande que soit accordé aux pays en développement un soutien technique accru pour leur permettre d'introduire de nouvelles méthodes d'irrigation et d'utiliser, dans les activités agricoles, les nappes aquifères peu profondes et les techniques de collecte d'eau. L'approche concertée et intégrée adoptée par les organismes des Nations Unies est encourageante, et il est à espérer qu'il sera ainsi possible de dégager des ressources pour la mise en oeuvre de politiques tendant à assurer des disponibilités alimentaires durables, suffisantes et accessibles à tous. Si, d'un point de vue économique, il faut certes adopter une politique plus souple en matière d'autosuffisance alimentaire, le déséquilibre du marché mondial et la politisation du commerce jusqu'à l'application éventuelle d'embargos constituent une source d'inquiétude.

78. M. CAMPOS (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit que, il y a quelques jours, les pays africains ont lancé à Abidjan l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique, dans l'espoir d'assurer une participation nationale, régionale et internationale en vue de mettre en place des programmes efficaces de mobilisation des ressources locales et des investissements.

79. M. RAHMAN (CNUCED) dit que l'Afrique est le continent où la mise en valeur des ressources en eau est la moins développée. En outre, la production vivrière et agricole est affectée par l'évolution démographique, autre facteur dont il faut tenir compte.

80. M. MONTOYA (Colombie), évoquant la question de l'alimentation et du développement agricole durable, dit que c'est l'accès à l'alimentation et non l'offre qui constitue le principal problème. La disponibilité d'aliments dans le monde ne signifie pas que ces denrées parviennent à ceux qui en ont le plus besoin. En effet, malgré les excédents alimentaires dans le monde, des millions de personnes souffrent encore de la faim car les pauvres n'ont pas les moyens d'acheter les produits alimentaires dont ils ont besoin.

81. L'objectif de la sécurité alimentaire pour tous rejoint celui de l'élimination de la pauvreté. Il est à espérer que les dimensions économique et sociale de la sécurité alimentaire figureront au premier plan lors du Sommet mondial de l'alimentation. L'alimentation est un élément fondamental du droit de l'homme à un niveau de vie adéquat. Tenter de modifier le sens de la notion de sécurité alimentaire pour qu'elle cesse d'être un droit fondamental et se résume à la participation aux marchés mondiaux, lesquels, par définition, excluent tous ceux dont le pouvoir d'achat est insuffisant, va à l'encontre de ce principe. Il faut espérer que seront adoptées des mesures d'appui clairement définies visant à venir en aide aux pays en développement, et en particulier aux pays en déficit vivrier, pour leur permettre d'être plus compétitifs sur le marché mondial. Pour cette raison, les baisses récemment enregistrées de l'offre de céréales constituent une source de vive inquiétude. Selon la FAO, les stocks de céréales sont à leur plus bas niveau depuis 20 ans. Cette situation, qui se traduira par une augmentation des prix pour les pays en développement en déficit vivrier, ainsi que par des réductions de l'aide alimentaire, doit être examinée rapidement. Le Sommet de la FAO doit être l'occasion de débattre de questions ayant trait au rapport entre commerce et sécurité alimentaire.

82. Les politiques de certaines institutions multilatérales visent à encourager les pays pauvres à se livrer à des cultures de rapport pour pouvoir rembourser leur dette extérieure et importer des denrées alimentaires. Comment peut-on réaliser la sécurité alimentaire avec pareille stratégie ? Qui, en dernière analyse, tirera parti de telles politiques ? Les facteurs qui déterminent l'offre de denrées alimentaires ne doivent pas être considérés uniquement sous l'angle de la productivité. Il importe que le Sommet mondial de l'alimentation ne se limite pas à une campagne de sensibilisation : il faut des objectifs et des engagements concrets de coopération internationale en matière d'alimentation et de nutrition. Le Sommet doit aboutir à des engagements clairs et tangibles concernant les objectifs à atteindre : sécurité alimentaire, accès aux denrées alimentaires, assistance humanitaire, production agricole durable, commerce conforme aux objectifs de la sécurité alimentaire et valorisation du capital humain. De même, des engagements clairs doivent être pris concernant le suivi et l'application.

83. L'économie de marché doit fonctionner équitablement et de façon à promouvoir la stabilité sociale. Le problème de l'élimination de la faim n'est pas uniquement d'ordre nutritionnel, technique ou économique : sa solution dépend également de la volonté politique au niveau international. À cet égard, l'aide alimentaire doit être considérée comme un instrument essentiel des politiques du développement. L'achat de produits dans un même pays ou dans une même région en vue de les acheminer, à titre d'aide alimentaire, aux zones ou pays voisins aux prises avec des pénuries peut se traduire par une augmentation de la production des pays en développement et imprimer une impulsion à la coopération Sud-Sud.

84. Il est à espérer que, à l'issue du Sommet, les doutes quant à la responsabilité de la communauté internationale et des organisations internationales pour ce qui est de la sécurité alimentaire des pays pauvres se dissiperont. Il est en effet essentiel de dissiper ces doutes pour parvenir à un

véritable engagement de solidarité et de coopération avec les pays en développement.

85. Mme AMOAH (Ghana) fait sienne la déclaration présentée par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'Afrique n'a pas pu tirer parti de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie, et se trouve de plus en plus marginalisée du fait de son incapacité de diversifier sa production et de produire des biens secondaires et tertiaires. Pour prévenir une marginalisation accrue des pays africains, il faut promouvoir l'industrialisation en tant qu'élément clé du développement de l'Afrique.

86. Conformément aux objectifs de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, la communauté internationale et le système des Nations Unies doivent renforcer la coopération pour le développement industriel du continent africain dans les domaines de la politique industrielle, des investissements, du transfert de technologie, du renforcement des institutions et de la mise en valeur des ressources humaines, ainsi que de la promotion des petites et moyennes entreprises. En outre, il faudra promouvoir davantage la coopération régionale et sous-régionale en tant que moyen pratique d'élargir les marchés et de mettre en place des projets multinationaux.

87. La délégation ghanéenne exprime l'espoir que, dans les domaines relevant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de la CNUCED et d'autres organismes compétents des Nations Unies, les pays en développement bénéficieront d'un soutien adéquat pour remédier aux insuffisances structurelles auxquelles se heurte la transformation du secteur industriel et créer les conditions nécessaires à un développement industriel durable et auto-entretenu.

88. Dans un monde où l'on ne compte pas moins de 800 millions de personnes qui souffrent de malnutrition chronique, le Sommet mondial de l'alimentation, qui se tiendra à Rome en novembre 1996, doit axer ses travaux sur la recherche de solutions visant à éliminer la faim et la malnutrition dans le monde entier et à assurer la sécurité alimentaire pour tous, en tenant dûment compte des aspects multiples inhérents à cette notion. Ces aspects doivent être examinés dans l'optique d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable. À cet égard, toute politique visant à augmenter la production vivrière doit tenir dûment compte de la nécessité d'assurer une gestion viable des ressources naturelles.

89. Par ailleurs, le Sommet devra aborder les questions relatives au renforcement des capacités, à la mise en valeur des ressources humaines et au transfert de technologies appropriées dans le domaine agricole, ainsi qu'au développement de capacités endogènes de recherche agricole et à la production vivrière durable. Il importera également d'adopter des politiques judicieuses visant à renforcer la contribution des petits exploitants, des femmes et des communautés locales et autochtones dans la production vivrière, et des mesures visant à assurer ou à faciliter la création des infrastructures et installations de stockage nécessaires. Il faudra en outre prendre des mesures pour lutter contre la sécheresse et la désertification. Enfin, l'intervenante souligne que

le Sommet devra donner son assentiment à la mise en place d'un mécanisme efficace de suivi pour assurer le respect des engagements pris.

90. M. CAMPOS (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit, en réponse à la représentante du Ghana, que, pour actualiser et consolider les résultats de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, les pays africains ont créé l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique. Dans le cadre de cette alliance, les chefs d'État et de gouvernement des pays africains ont pris la ferme décision d'élaborer dans les six mois à venir un plan d'action, qui sera présenté, pour adoption, à la Conférence des ministres de l'industrie qui se tiendra à Accra (Ghana) en mai 1997.

91. M. RAHMAN (CNUCED) dit que, sur un fond de mondialisation et de libéralisation de l'économie mondiale, les pays africains et les pays les moins avancés font face à une marginalisation accrue. Dans l'étude qu'elle a réalisée sur les pays les moins avancés, la CNUCED a identifié les principales difficultés qui empêchent ces pays de tirer parti des nouvelles possibilités offertes par l'économie mondiale au lendemain du Cycle d'Uruguay. L'une de ces difficultés tient aux limites de l'offre de ces pays. Le Conseil du commerce et du développement a chargé le secrétariat de la CNUCED d'élaborer des programmes intégrés de pays dans le but de se pencher sur le problème des limites de l'offre.

92. Monseigneur MARTINO (Observateur du Saint-Siège) dit que le problème de l'alimentation et du développement agricole durable est littéralement une question de vie ou de mort. L'importance de l'alimentation en tant qu'élément essentiel du droit de l'homme à une vie décente a été reconnue par le pape Jean-Paul II dans l'allocation qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale en 1979, ainsi que dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition et la Déclaration mondiale sur la nutrition. Le Saint-Siège entretient le vif espoir que le droit à l'alimentation sera consacré également dans le document final du Sommet mondial de l'alimentation, qui se tiendra à Rome en novembre de l'année en cours.

93. L'intervenant met l'accent sur le droit fondamental et inaliénable de tout être humain à manger à sa faim et à nourrir sa famille, ainsi que sur l'obligation qu'ont la communauté internationale et les gouvernements de veiller à la réalisation de ce droit. Les solutions provisoires au problème de la faim, dont souffrent bien des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, ne sauraient répondre aux aspirations de la famille humaine. Monseigneur Martino affirme que le débat sur la sécurité alimentaire doit procéder d'un souci de parvenir à des solutions globales fondées sur un sens profond de la solidarité entre les hommes. En outre, la notion de sécurité alimentaire doit englober les aspects suivants : une production vivrière suffisante, un approvisionnement régulier tout le long de l'année, l'accès de tous à l'alimentation, une répartition judicieuse et équitable et l'engagement de produire les composantes d'un régime alimentaire sain et équilibré, qui soit conforme aux habitudes alimentaires locales.

94. Par ailleurs, il faut adopter des mesures concrètes pour mener à bien une véritable réforme agraire, qui prévoient une répartition plus équitable de la terre, en particulier entre les pauvres. À ce propos, il faut réaffirmer avec force le droit de la femme à la propriété de la terre. Il faut en outre prendre l'engagement d'organiser des programmes de formation sur les pratiques agricoles les plus performantes, notamment à l'intention des petits exploitants. À cet égard, il faudra également encourager des pratiques agricoles viables et adaptées aux conditions locales.

95. Sur le plan mondial, il faut promouvoir les recherches sur les cultures à haut rendement et diffuser les résultats de ces études dans les régions où la production agricole est faible. En outre, il faut éviter de suivre des politiques économiques qui aboutissent à une mauvaise répartition des denrées alimentaires. Par ailleurs, la communauté internationale doit reconnaître que la paix est un préalable au développement agricole durable. Encore une fois, le Saint-Siège souligne qu'il est impérieux de mettre fin à la production, à la vente, au stockage, à l'exportation et à l'utilisation de mines terrestres, si néfastes pour l'humanité.

96. L'intervenant fait savoir que le Saint-Siège a publié un document intitulé «La faim dans le monde, un défi pour tous : le développement solidaire». Ce document constitue la contribution du Saint-Siège au débat sur le problème de la faim dans un monde qui a les moyens d'alimenter chacun de ses habitants.

97. M. PHANIT (Thaïlande) dit que sa délégation appuie la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur le thème de la coopération pour le développement industriel. La Thaïlande estime que le développement industriel facilite la croissance économique et le progrès technologique, ainsi que la création de liens dynamiques avec les secteurs de l'agriculture et des services, et contribue à la rentrée des devises nécessaires au développement général. En outre, il convient avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) que, pour donner des résultats durables, les efforts visant à atténuer et, à terme, éliminer la pauvreté doivent privilégier un développement industriel à long terme, qui stimule l'économie, crée des emplois et fournisse les ressources nécessaires pour investir dans le développement social.

98. La délégation thaïlandaise considère que la coopération internationale est essentielle à la réalisation du développement industriel. À cet égard, elle soutient les activités de l'ONUDI, en particulier le programme pour la promotion de petites et moyennes entreprises industrielles compétitives et novatrices. La Thaïlande collabore depuis longtemps avec l'ONUDI dans divers projets de coopération pour le développement industriel en vue de promouvoir la croissance économique du pays. C'est ainsi qu'un projet autofinancé, auquel participe l'ONUDI, a été lancé à titre expérimental en vue de la production d'huile de soja iodée dans le but de réduire de 5 %, d'ici l'an prochain, le nombre de personnes (15 millions) qui souffrent actuellement de troubles dus à une carence en iode. La Thaïlande a également coopéré avec l'ONUDI au développement industriel des pays voisins, dans le cadre de programmes d'éducation et de formation, et le gouvernement se propose maintenant de contribuer à hauteur de 100 000 dollars au Fonds de l'ONUDI pour le développement industriel.

99. Pays exportateur de denrées alimentaires, dont une grande partie de la population se livre à l'agriculture, la Thaïlande accorde une grande importance à la question de l'alimentation et du développement agricole durable, ainsi qu'à la question des ressources en eau douce, si importantes pour les activités agricoles. Quant à la sécurité alimentaire, la Thaïlande partage le point de vue exprimé dans le rapport du Secrétaire général (A/51/431), selon lequel il faut libérer totalement les échanges de produits agricoles et alimentaires conformément aux dispositions de l'Accord du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture.

100. M. WEIBGEN (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a axé ses efforts sur tous les aspects ayant trait à la réalisation de la sécurité alimentaire universelle, dont celui de la viabilité, en menant à bien de nombreuses activités. Cela dit, il est clair que ces efforts, tout comme ceux de bon nombre d'organisations nationales et internationales, sont insuffisants. Le Directeur général de la FAO a pris l'initiative de convoquer un Sommet mondial de l'alimentation au plus haut niveau politique. Depuis sa création, il y a 50 ans, c'est la première fois que la FAO organise une réunion au niveau des chefs d'État et de gouvernement. Cette initiative a été approuvée à l'unanimité par la Conférence de la FAO en octobre 1995, et a reçu l'appui de l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre de la même année.

101. Il est à espérer que le Sommet contribuera à mieux faire comprendre à tous que l'insécurité alimentaire demeure de nos jours le problème numéro un, mais qu'il est possible de le résoudre grâce à des engagements fermes et concertés aux niveaux national et international. Le Sommet a pour objet de réitérer la volonté des dirigeants de tous les pays du monde de réaliser la sécurité alimentaire universelle.

102. La situation alimentaire dans le monde est critique. Les réserves mondiales de céréales sont en deçà du niveau jugé nécessaire pour garantir la sécurité alimentaire universelle, les prix ont augmenté en flèche et les importations céréalières des pays en développement à faible revenu et à déficit vivrier se sont renchéries de 3,4 à 4 milliards de dollars au cours de la dernière campagne.

103. En l'an 2030, la planète comptera probablement 3 milliards de bouches de plus à nourrir. Il faut donc adopter dès maintenant des politiques et mesures pour faire face aux besoins alimentaires futurs, sans perdre de vue la situation actuelle. Les dirigeants de tous les pays du monde doivent examiner les effets tragiques de la faim à l'heure actuelle, et décider des politiques et mesures à prendre pour s'acheminer résolument vers la sécurité alimentaire pour tous. L'année dernière, la FAO a publié et largement diffusé auprès des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales une série de documents techniques de base, ainsi qu'un avant-projet de déclaration et de plan d'action qu'elle espère voir adoptés par le Sommet. Les observations et amendements proposés par ces diverses entités ont été pris en compte dans les nouveaux documents en cours d'établissement.

104. Si les documents finals doivent revêtir un caractère universel et inclure tous les pays, il va de soi que les mesures qui seront adoptées varieront d'un pays ou d'un groupe de pays à l'autre. Les conférences régionales qui se sont tenues ces derniers mois ont contribué grandement à appeler l'attention sur les problèmes pratiques et leurs solutions. Il est un élément important pour le succès de cette opération : la reconnaissance par tous que l'insécurité alimentaire où que ce soit est un problème qui, pour des raisons d'ordre éthique, économique, politique et stratégique, touche tout le monde.

105. M. AASS (Norvège) dit que l'insécurité alimentaire et la malnutrition constituent d'énormes problèmes pour la communauté mondiale, et que celle-ci doit, d'urgence, accorder la priorité absolue à la sécurité alimentaire et éliminer tous les obstacles à la pleine réalisation de la sécurité alimentaire universelle et à la sécurité alimentaire de la famille. La Norvège n'épargnera aucun effort pour assurer le succès du Sommet mondial de l'alimentation, qui se tiendra à Rome en novembre. Il est essentiel que le plan d'action adopté par le Sommet n'ait pas uniquement pour objet d'augmenter la production à court terme. Il faut un plan d'action à long terme qui tienne compte de tous les aspects politiques, sociaux, économiques et environnementaux de la sécurité alimentaire.

106. Pour assurer la mise en oeuvre du plan d'action du Sommet, il importera également d'intensifier la coopération et la coordination entre l'ensemble des organisations multilatérales compétentes. Par conséquent, il est indispensable d'assigner à ces organisations, chacune dans son domaine, un rôle clairement défini et conforme à leur mandat. De même, il est essentiel de faire fond sur les engagements pris lors des conférences internationales de ces dernières années ayant trait à la sécurité alimentaire, et de consolider ces engagements.

107. Pour réaliser la sécurité alimentaire, il est également indispensable d'assurer une meilleure répartition des revenus. Une répartition plus équitable des ressources entre les citoyens relève, au premier chef, des gouvernements eux-mêmes. Il faut multiplier les initiatives visant à améliorer la situation des couches les plus pauvres de la population. L'insécurité alimentaire est due au manque d'accès aux ressources naturelles, à l'emploi, aux revenus et aux programmes d'appui social. Les couches les plus pauvres de la population rurale doivent se voir accorder un accès plus aisé à la terre, à la technologie et au crédit.

108. Par ailleurs, il faut mettre l'accent sur la vulgarisation agricole et la formation, notamment des femmes et des fillettes. La femme joue un rôle fondamental dans la réalisation de la sécurité alimentaire. Dans bien des sociétés, les femmes sont les principales productrices de denrées alimentaires et des acteurs importants du développement socio-économique des zones rurales. Les projets visant à accroître la production vivrière doivent être menés de façon à ne pas porter atteinte à la santé et au bien-être des femmes et à leur contribution critique à une alimentation adéquate de l'enfant.

109. La principale tâche à laquelle doit faire face la communauté internationale est la réduction de la pauvreté, en particulier en Afrique subsaharienne. La contribution de la communauté internationale à la réalisation de cet objectif est essentielle. Aussi est-il regrettable que les ressources

extrabudgétaires et le niveau général de l'aide au développement aient baissé. Il n'est pas possible de dissocier la sécurité alimentaire pour tous et l'existence d'un système viable de production et de distribution. Cependant, pour réaliser le développement durable, il ne suffit pas de concilier les impératifs du développement et les objectifs en matière environnementale, il faut encore, conformément au programme Action 21, assurer l'accès aux ressources productives, une répartition plus équitable des profits, un plus grand degré d'autosuffisance et améliorer les systèmes d'organisation sociale. L'agriculture, la sylviculture et la pêche sont des facteurs importants dans la réalisation d'une croissance économique généralisée. Ces secteurs revêtent une importance particulière dans les zones considérées comme marginales du point de vue écologique et économique.

110. L'intervenant souligne qu'il faut promouvoir la coopération à tous les niveaux des gouvernements, des communautés et des organisations non gouvernementales pour mieux faire comprendre la nature et la valeur des rares ressources en eau. L'eau est une ressource épuisable essentielle à tous les êtres vivants, et l'accès à l'eau a des conséquences sociales et économiques extrêmement importantes. Il faut trouver les moyens de résoudre pacifiquement les conflits ayant trait à l'utilisation des ressources en eau, en recourant, par exemple, à des négociations bilatérales ou internationales. De même, il faut adopter des mesures pour garantir l'accès des communautés rurales et urbaines à une eau potable en quantité suffisante pour satisfaire à leurs besoins en matière de sécurité alimentaire et de soins de santé. Les communautés locales, et les femmes en particulier, doivent être pleinement associées à toutes les étapes de la gestion des ressources en eau.

111. Mme GRAYSON (Banque mondiale) dit que, suite à l'évaluation de ses projets agricoles à laquelle la Banque mondiale a procédé en 1987, il y a eu une nette diminution des prêts accordés par la Banque au titre du développement rural. Toutefois, consciente de l'importance du développement agricole tant pour les habitants des zones rurales qu'en tant que moteur de la croissance, la Banque a élaboré l'année dernière un nouveau plan d'action pour le développement rural, qui a pour objet de traiter des problèmes rencontrés dans ce domaine et de fournir un cadre novateur et dynamique pour les activités futures de la Banque en la matière, plan qui vient d'être présenté au Conseil des administrateurs.

112. Dans ce Plan d'action, on commence par tirer quelques enseignements de l'expérience de la Banque et l'on signale que certains projets ne fonctionnaient pas. Il s'agit notamment de projets de développement rural intégré, de projets d'octroi de crédits en faveur de cultures ou secteurs bien déterminés, de projets de création d'établissements agricoles dans des zones frontalières en vue de résoudre les problèmes d'accès aux terres agricoles, et de projets de construction de gros ouvrages d'irrigation.

113. L'intervenante dit que, à la suite de cette évaluation, des mesures ont été adoptées en vue d'un engagement plus ferme en faveur du développement rural. Le Plan d'action adopte une approche systématique et cohérente pour faire face au peu d'enthousiasme manifesté à l'égard du développement agricole à l'échelon national, au niveau de la Banque et sur le plan international. Pour traiter ce problème à l'échelon national et au niveau de la Banque, le Plan d'action met

l'accent sur l'élaboration de stratégies d'aide aux pays, question jugée cruciale pour amener les pays intéressés et la Banque à s'intéresser davantage au développement agricole et rural.

114. Toutes les activités de la Banque en matière de développement rural doivent se fonder sur les principes de collaboration et de sélection suivants : les activités de la Banque doivent répondre à sa vocation de lutte contre la pauvreté, de gestion durable des ressources naturelles et de développement du secteur privé; la Banque doit passer des alliances avec des partenaires nationaux; la Banque a besoin de partenaires sur le terrain ayant une expérience en matière d'activités dans les zones rurales des pays intéressés, de partenaires ayant des compétences techniques spécialisées et complémentaires et de partenaires influents disposant de ressources financières additionnelles; dans chaque pays, la Banque doit mettre en pratique ses activités de façon progressive; la Banque doit procéder à un savant dosage de programmes.

115. Sur le plan international, le Plan d'action définit un ensemble concret d'activités complémentaires visant à accorder la priorité voulue au développement de l'agriculture et de l'économie rurale, parmi lesquelles figurent deux initiatives de premier plan. Il s'agit, en premier lieu de favoriser une libération accrue des échanges de produits agricoles au niveau mondial, condition sine qua non pour que les pays puissent compter non seulement sur les politiques d'autosuffisance mais également sur les marchés internationaux pour assurer leur sécurité alimentaire, et pour que l'on puisse garantir l'accès aux marchés des pays membres de l'OCDE de produits agricoles et agro-industriels que les pays associés peuvent produire de façon rentable. La deuxième initiative consiste à promouvoir la coordination avec d'autres acteurs en vue d'aider les pays à faible revenu et à déficit vivrier à faire face aux hausses brutales des cours mondiaux des céréales.

116. Le Plan d'action constitue un projet novateur. Il propose une nouvelle approche pour s'attaquer aux problèmes critiques de la sécurité alimentaire aux niveaux national et mondial, augmenter les revenus ruraux et réduire la pauvreté, et assurer une gestion durable des ressources naturelles. Il recommande principalement l'adoption d'une approche rurale intégrée en lieu et place de l'approche sectorielle plus limitée qui était la règle jusque-là; la collaboration avec les pays associés et la communauté internationale en général afin de tenir compte des problèmes des zones rurales dans les stratégies globales de développement national; la participation dans cette entreprise de l'ensemble du Groupe de la Banque mondiale; la nécessité d'aborder des questions jusqu'ici largement négligées et de s'attaquer résolument à des questions telles que la réforme agraire, ainsi que d'accroître considérablement le soutien de la Banque à la politique de consommation alimentaire et de reconnaître l'importance, à cet égard, des questions de disparités entre les sexes; enfin, la nécessité d'aborder d'un oeil neuf les problèmes anciens, en s'assurant la participation de toutes les parties intéressées à toutes les étapes de l'élaboration des projets et en veillant à ce que les ressources soient rationnellement exploitées grâce à une gestion communautaire.

117. Pour réaliser ses objectifs, à savoir contribuer à lutter contre la pauvreté et à assurer une croissance bien répartie, la sécurité alimentaire et

la gestion durable des ressources naturelles, la Banque se doit de promouvoir et de stimuler le développement rural en général et une économie agricole florissante en particulier. La Banque a bon espoir que la Deuxième Commission estimera qu'il y a lieu de tenir compte du Plan d'action dans ses travaux.

118. M. ZARE (République islamique d'Iran) dit que l'industrialisation est l'instrument le plus important pour le développement économique et social des pays en développement, en précisant qu'il existe un écart considérable entre les pays développés et les pays en développement pour ce qui est des produits industriels et manufacturiers. Pour réduire cet écart, il faut que les pays en développement aient leur juste part dans les exportations et puissent accéder aux marchés. Tout donne à penser que l'industrialisation joue un rôle fondamental dans l'acquisition de toute une gamme de connaissances techniques et pratiques, qui aboutit, à son tour, à une augmentation du niveau de vie.

119. Pour les pays en développement, il est particulièrement important de recevoir, à des conditions préférentielles et libérales, un appui sous forme de transfert d'écotechnologies, y compris de technologies de pointe, afin de se doter des capacités voulues pour devenir compétitifs et promouvoir le développement industriel et le progrès technologique et pour procéder plus facilement à la restructuration de leur secteur industriel. La coopération technique internationale, la fourniture d'équipements et le transfert de technologie sont les éléments fondamentaux de toute stratégie visant à faciliter et à promouvoir le développement industriel.

120. Les pays en développement ont de plus en plus besoin des services d'assistance technique et de renforcement des capacités offerts par l'ONUDI, laquelle soutient les efforts visant à créer un climat favorable à un développement industriel durable et à la compétitivité internationale. L'ONUDI pourrait également intensifier ses efforts pour promouvoir la coopération Sud-Sud, en tant que complément de la coopération Nord-Sud, en matière d'investissements et de relations commerciales entre pays en développement.

121. En matière d'alimentation et de développement agricole durable, il faut mobiliser des ressources suffisantes pour assurer un développement agricole durable et la sécurité alimentaire. À cet égard, l'approvisionnement de ce secteur en eau douce devrait être l'un des principaux éléments de tout programme, d'autant plus qu'il existe d'un continent ou d'une région à l'autre d'importantes différences en la matière. L'augmentation constante de la production vivrière mondiale grâce à l'utilisation de variétés à haut rendement, d'engrais et de moyens efficaces de lutte contre les ravageurs des cultures, dépend de l'irrigation et d'activités nécessitant une utilisation intensive des ressources en eau. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la quasi-totalité des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, aux terres arides pour la plupart et aux rares ressources en eau, sont déjà importateurs nets de produits alimentaires, et la sécurité alimentaire de ces pays dépendra largement de la solidité de leur position commerciale et de l'existence de réserves suffisantes pour financer leurs importations alimentaires.

122. Pour accroître la superficie des terres cultivables, il faut procéder à des réformes structurelles des systèmes d'irrigation, en employant de nouveaux

matériels et en recourant à des technologies modernes de maîtrise des eaux. Il est également indispensable de perfectionner les techniques de conservation et de collecte d'eau; or, sur le plan macro-économique, les gouvernements éprouvent des difficultés à financer de telles politiques et mesures. L'agriculture et les agro-industries se transforment rapidement en un secteur à forte intensité technologique, qui requiert d'importants moyens financiers.

123. La délégation de la République islamique d'Iran estime que la coopération régionale pour la gestion des ressources en eau dans le cadre d'un plan directeur et le fait de traiter l'eau comme un produit économique et commercialisable auront des effets bénéfiques sur l'offre, la gestion et la consommation des ressources en eau douce dans les zones rurales et urbaines. La Banque mondiale et les organismes et organes des Nations Unies devraient intensifier leur collaboration au niveau régional dans le cadre d'une approche plus globale des problèmes liés à la rareté des ressources en eau douce, en particulier dans la région aride et semi-aride du Moyen-Orient. Les institutions financières compétentes devraient également proposer ces possibilités d'investissement aux milieux d'affaires internationaux.

124. M. ROMERO (Philippines) dit que sa délégation attache une importance particulière à l'examen des questions de politique sectorielle, qui constituent une préoccupation constante du Gouvernement philippin dans ses efforts inlassables de développement. Concernant la coopération pour le développement industriel, la délégation philippine tient à réitérer l'importance de l'industrialisation en tant qu'instrument susceptible d'imprimer une forte impulsion à la croissance économique et au progrès social des pays en développement.

125. Pour tenir compte des enjeux et des possibilités résultant du Cycle d'Uruguay, le Gouvernement philippin a entrepris un audacieux programme de réformes internes, qui met l'accent sur des politiques économiques extraverties, ainsi que sur la libéralisation du commerce et des investissements et un développement entraîné par le secteur privé. Prenant en considération les liens entre le développement industriel et le progrès social, le Gouvernement philippin a cherché à appliquer ces politiques sans perdre de vue ses objectifs en matière de développement social et dans le cadre plus général d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable.

126. Les Philippines accordent la priorité aux stratégies ayant pour objet l'atténuation de la pauvreté, la création d'emplois, la promotion des petites et moyennes entreprises, le transfert de technologie, la mise en valeur des ressources humaines, la promotion de procédés industriels écologiquement rationnels et le développement agro-industriel. L'amélioration notable de la situation économique générale, qui s'est traduite par une augmentation du PNB par habitant (7,2 % en 1996), une plus grande confiance des investisseurs et une réduction de la pauvreté, témoigne du succès de la stratégie de développement adoptée par les Philippines.

127. La délégation philippine tient à réaffirmer le rôle de coordination de l'ONUUDI en matière de développement industriel et constate avec satisfaction que cette organisation a mené à bien le processus de réforme qu'elle avait entrepris

pour renforcer son efficacité en tant qu'enceinte mondiale ayant pour vocation de soutenir et de promouvoir le développement industriel, et en tant que prestataire de services spécialisés de coopération technique. Étant donné que l'ONUDI est de plus en plus sollicitée, la délégation philippine tient à exprimer la vive préoccupation que lui inspire le retrait des États-Unis de cette organisation. La communauté internationale doit continuer à soutenir les organisations du système des Nations Unies dont les activités revêtent une importance particulière pour les pays en développement.

128. Concernant l'alimentation et le développement agricole durable, les Philippines soulignent le rôle fondamental de la communauté internationale pour ce qui est d'assurer l'accroissement de la production vivrière ainsi qu'un meilleur accès à l'alimentation, afin de contribuer à atténuer la pauvreté et à éliminer la malnutrition. La délégation philippine souligne la nécessité de mobiliser des ressources aux niveaux national, bilatéral et multilatéral pour contribuer au développement agricole durable et à la sécurité alimentaire dans les pays en développement. Les mesures prises par les Philippines pour consolider l'infrastructure, les institutions et les services nationaux de commercialisation dans le but de renforcer la base agricole et l'effort d'industrialisation témoignent de l'importance accordée à cette question. Les mesures adoptées devaient permettre au pays de se conformer à ses obligations en tant que membre de l'Organisation mondiale du commerce et d'accroître la compétitivité de ses produits agricoles en prévision de la réduction des tarifs douaniers sur ces produits en l'an 2005.

129. M. HYNES (Canada) dit que la participation active du Canada à la préparation du Sommet mondial de l'alimentation s'explique par une considération primordiale : dans le monde actuel, il est intolérable que 800 millions de personnes souffrent de la faim et de la malnutrition. Le but premier de tout plan d'action élaboré par le Sommet devrait être la sécurité alimentaire pour tous.

130. Reconnaissant à tous le droit à l'alimentation, le Canada encourage les organisations non gouvernementales et tous les secteurs de la société à collaborer pour identifier et mettre en oeuvre des solutions concrètes et durables au problème de la sécurité alimentaire. Le Canada a effectué une vaste consultation au niveau national, plus particulièrement auprès des femmes et des hommes travaillant dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de l'alimentation, ainsi qu'auprès des organisations non gouvernementales et des communautés autochtones. Le Sommet devra fonder son action sur les résultats des conférences et sommets précédents. Les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité sont aussi pertinentes : les efforts en matière de prévention et de résolution des conflits permettront d'éviter que des millions de personnes, tout particulièrement des femmes et des enfants, soient privées de la sécurité alimentaire.

131. Il importera que le Sommet réalise un juste équilibre entre les questions d'accès aux aliments et les questions de production durable. À long terme, la communauté internationale doit trouver le moyen de produire davantage de vivres tout en protégeant et conservant les ressources naturelles disponibles. Par

ailleurs, il faut créer les conditions économiques, politiques et sociales nécessaires pour réduire la pauvreté.

132. L'intervenant souligne l'importance de mécanismes de prise de décision démocratiques et participatifs, ainsi que du respect des droits de la personne. De même, il faudra tenir compte de l'équité sociale et de l'égalité entre les sexes. Le rôle crucial que jouent les femmes en général, et les agricultrices en particulier, dans la réalisation de la sécurité alimentaire doit être reconnu et tous les pays doivent adopter des mesures pour renforcer leur contribution.

133. Le Canada croit qu'il est essentiel de protéger les sources d'aliments traditionnelles des populations autochtones et de mettre en valeur la contribution positive que ces populations peuvent apporter à la sécurité alimentaire de par leurs connaissances traditionnelles en matière de gestion durable des ressources.

134. En politique économique, une gestion durable des ressources naturelles dans les secteurs de la pêche, de la sylviculture et de l'agriculture est essentielle à l'amélioration et au maintien de la sécurité alimentaire. Le commerce et un système commercial multilatéral ouvert et efficace jouent également un rôle clé en la matière. Le Canada entend coopérer avec l'Organisation mondiale du commerce afin de poursuivre la réforme des pratiques commerciales. À cet égard, le Canada s'oppose aux taxes et aux restrictions à l'exportation qui limitent l'offre de produits agricoles sur les marchés mondiaux.

135. Le Sommet mondial de l'alimentation devra accorder une attention toute particulière aux questions de suivi et de mise en oeuvre. Le plan d'action du Sommet doit être coordonné dans le cadre des mécanismes existants en vue d'un suivi intégré des autres grandes conférences et sommets de l'ONU. L'intervenant souligne tout particulièrement que toutes les organisations intéressées doivent collaborer en vue d'appuyer efficacement les efforts nationaux en faveur de la sécurité alimentaire universelle, ce qui n'empêchera pas la FAO de jouer un rôle de chef de file dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet. Le Canada préconise également l'élaboration de procédures nationales et internationales propres à assurer la participation efficace de toutes les parties intéressées, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, au suivi du Sommet. Enfin, le Canada propose une approche de la sécurité alimentaire qui repose sur les responsabilités nationales et des actions privilégiant l'être humain, et ce dans le cadre d'une mobilisation internationale.

136. M. AGUILAR (Directeur du Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à New York) dit, en réponse aux déclarations concernant l'ONUDI, qu'il apprécie à sa juste valeur le soutien manifesté à l'égard de cette entité. Les aspects qu'on a bien voulu souligner concernant l'ONUDI sont le résultat des nouvelles priorités établies et s'inscrivent dans le cadre du programme de travail futur de l'Organisation, qui envisage l'avenir avec optimisme et un regain de confiance dans sa mission de promotion du développement industriel.

La séance est levée à 18 h 10.